dix-huit francs. Marie Verlem a déjà été expulsée deux fois. Toutes deux ont été conduites à la gendarmerie de Lannoy ; elles seront dirigées sur Lille vendredi matin.

DEUX TROUVAILLES. — Un ratelier monté sur or a été trouvé, mercredi après-midi, rue Descartes, par Mme Biterman, demeurant rue de Lille, 189, qui s'est empressée de déposer sa trouvaille au bureau de police de la rue des Arts.

— Jeudi après-midi, un écolier de la rue Decrême, Michel Colasse, âgé de neuf ans, demeurant rue Magenta, 17, a trouvé, rue Sainte-Thérèse, un dé à coudre d'une certaine valeur. Cet objet a été déposé au commissariat de police de la place Sainte-Elisabeth.

ENTERREMENTS DU VENDREDI 16 NOVEMBRE. — Mme veuve Jean-Baptiste Duforest, née Sophie Duforest, 9 heures et demie, église Saint-Sépulcre. — M. Emile Willems, 9 heures, église Saint-Pierre.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13, et dépôts. Frais, le kilog., 3 fr. 80. Téléphone. On porte à domicile.

INSTITUT GYNECOLOGIQUE, pont du Lion d'Or, Lille. Clinique modèle, maladie des femmes.

Communications

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Les membres de l'Association sont informés qu'à la suite des démarches du comité, ils bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le prix des places, au bureau, au théâtre Couvreur, et à l'Hippodrome pour les représentations données par M. Bourdette, directeur de la troupe de Lille. Ils devront être porteurs de leur carte au verso de laquelle devra être fixée leur photographie. Les membres non encore munis de leur carte pourront la réclamer au secrétaire de leur groupe à la prochaine réunion qui aura lieu incessamment.

CERCLE ALEXANDRE DUMAS. — Le régisseur prie les membres de ne pas oublier la répétition de ce soir, vendredi, à huit heures et demie précises. « Tour de Nesle », 3e et 4e tableaux.

CROIX

UNE ARRESTATION a été opérée jeudi matin par la police locale, en vertu d'un extrait de jugement, celle d'un tisserand, Télesphore Leroux, âgé de 30 ans, demeurant à l'Allumette. Le prisonnier a été immédiatement à Lille.

WASQUEHAL

M. GASTON BAELEN, conseiller municipal, a fait, dans la réunion des démocrates chrétiens qui a eu lieu dimanche, l'intéressante déclaration qu'on va lire :

« Nous voudrions que dans l'enceinte du Conseil municipal il n'y ait qu'un seul parti : le parti de la commune. Rien de plus triste, en effet, que les divisions qui existent dans le Conseil et dans la commune. Nos adversaires nous contestent le titre de républicains. Pourquoi ?

» Qu'est-ce qu'un républicain ? Est-ce un homme qui a renié Dieu et la religion ? Non pas. D'après le code civique républicain, d'après la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », faite par les fondateurs de la République, un républicain c'est un homme qui respecte la liberté et les opinions des autres. Ecoutez ce que dit cette fameuse déclaration, dont nos adversaires croient se faire une arme écrasante contre nous : Article 10 de la déclaration de 1791 : « Nul ne doit être inquiété pour » ses opinions *même religieuses*. » Est-ce clair ? Voici l'article 4 de la même déclaration : « La liberté consiste » à faire ce qui ne nuit pas à autrui. » Or, je ne sache pas que prier et honorer Dieu, l'être suprême, soit nuire à ... Enfin l'article 7 de la déclaration de 1793 dit : « Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, le » droit de s'assembler paisiblement, *le libre exercice des » cultes*, ne peuvent être interdits. » Voilà qui est tout à fait explicite et nos adversaires en voulant nous exclure de la République sous le prétexte que nous avons de la religion, sont donc en contradiction flagrante avec les textes des lois constitutionnelles et politiques établis par les fondateurs de la République, dont le grand but a été le respect de la liberté individuelle.

» Mais, c'est trop s'attarder sur la politique. Un conseiller municipal ne devrait jamais être obligé d'en faire. Tout son temps devrait pouvoir être employé à l'étude des améliorations et du bien-être à apporter à la commune, et pour cela, il ne devrait s'épargner aucune peine, car ses fonctions sont plus une charge qu'un honneur ; et il devrait s'efforcer de la mériter toujours en en remplissant tous les devoirs, quelques pénibles qu'ils puissent être. Pour notre part, nous avons tâché d'arriver à ce but élevé et pour cela nous étudions encore tous les jours les questions relatives aux conditions du travail, principalement la question ouvrière qui doit aboutir par la coopération et l'union bien comprises et bien pratiquées, et celle du soulagement des malheureux.

» Pour vous prouver que nous avons travaillé pendant ces six premiers mois, voici sans commentaire, quelques-unes des mesures que nous avons déjà proposées ou votées au Conseil municipal :

1° Demande d'une deuxième distribution des lettres et augmentation des boîtes aux lettres ; 2° Pose de plaques indicatrices des noms des rues ; 3° Vote d'une augmentation de 550 francs pour les pauvres secourus par le Bureau de Bienfaisance ; 4° Demande de prolongation de la période d'éclairage ; 5° Création d'une classe supplémentaire et d'un cours de gymnastique à l'école de garçons ; 6° Restauration des locaux scolaires et secours alimentaires aux écoliers indigents (mais non création de cantines scolaires : projet que l'on m'a attribué à tort et qui serait trop frayeux. Je ne demande que le vote d'un crédit renouvelable pour distribution d'aliments aux écoliers trop pauvres); 7° Création d'un cours d'agriculture, d'industrie et de commerce à l'école des garçons ; 8° Part pour la commune du profit de la ligne de tramways qui doit être établie sur la route départementale entre Lille, Roubaix, Tourcoing et empruntant une partie du territoire de Wasquehal. De plus, nous proposerons les deux mesures suivantes à la prochaine séance du Conseil municipal :

1° Acquisition d'une pompe à incendie pour la commune ; 2° Création d'un asile communal pour les malades et infirmes de la commune.

» Vous le voyez, Messieurs, nous songeons à tous et à ceux qui souffrent avant tout, et nous ferons tout ce qui sera compatible avec l'état des finances de la commune, pour réaliser tout le bien possible sans, toutefois, grever le budget communal de dettes nouvelles ; car, alors, les impôts augmenteraient forcément à Wasquehal et comme c'est sur la classe ouvrière qu'ils pèsent le plus, ce serait mal calculer et reprendre d'une main ce qu'on donnerait de l'autre.

» Avant de terminer, je tiens à vous affirmer que vous pouvez toujours compter sur tout notre dévouement. De notre côté, nous pensons que vous ne nous refuserez pas le vôtre. Nous attendons beaucoup de vous ; entre autres choses, que vous assistiez toujours les plus nombreux possibles à toutes nos réunions publiques et aux réunions du Conseil municipal : nos adversaires y sont bien toujours très nombreux, il ne faut pas vous laisser dépasser par eux, même sur ce terrain ; ensuite, que vous travailliez par l'exemple et la parole à augmenter le nombre de nos amis et partisans ; enfin, que vous vous groupiez le plus possible, de manière à vous soutenir les uns les autres pour le bon combat ; et, au moment des élections, que vous vous joigniez à nous pour la surveillance des urnes et des opérations électorales, afin que tout se passe légalement.

» Vous pouvez compter sur nous, mais vous nous donnerez aussi votre concours dévoué, car la victoire est à ce prix et nos dévouements réunis triompheront de tous les efforts de nos adversaires. En avant donc pour Wasquehal, pour la France, pour la République ! »

REUNION DE COMMISSIONS. — Les commissions des finances et des travaux se réuniront dimanche prochain, à 11 heures et demie, pour examiner les questions qui composent l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, et notamment le projet d'établissement d'une classe supplémentaire à l'école des garçons et la question de la dénomination des rues.

LEERS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira lundi 19 novembre, à 6 heures et demie, en session ordinaire de novembre. Ordre du jour : 1. Adjudication pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires de 1901 à 1904 inclus. Avis du Conseil ; 2. Commissaires répartiteurs des contributions directes pour 1901. Propositions ; 3. Révision de la liste électorale en 1901. Nomination d'un délégué ; 4. Institut Pasteur. Demande de subvention annuelle.

PUBLICATION DE ROLE. — Le rôle supplémentaire du troisième trimestre 1900 pour la contribution sur les voitures, chevaux et vélocipèdes, est mis en recouvrement à partir de ce jour. Ce rôle comprend huit articles pour une somme de 22 fr. 06.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS ST-ANTOINE DE PADOUE. — La commission de la société de secours mutuels de Saint-Antoine de Padoue, rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 18 novembre, à 6 heures au siège de la société, estaminet du Clairon. Ordre du jour : Communications très importantes et avis de la société sur les-dites communications.

FLERS-BREUCQ

PAUVRE VIEUX. — Jeudi vers huit heures du matin, M. Désiré Picavet, conseiller municipal, cultivateur, trouvait étendu sur la crête d'un fossé, derrière l'estaminet des Trois-Villes, au hameau du Breucq, un malheureux vêtu misérablement et engourdi par le froid. M. Picavet se hâta de le faire transporter chez lui pour le réchauffer. Il ne trouva sur le malheureux aucun papier qui pût établir son identité. Cet homme qui semble atteint de fièvre, ne paraît pas comprendre les paroles qu'on lui adresse. Il reste muet ou ne parvient qu'à émettre des sons inintelligibles. Il porte derrière la tête une blessure de peu de gravité dont on ignore la cause. M. le Maire de Flers, informé vers midi, a chargé M. Delannoy, médecin au Breucq, d'aller examiner le pauvre homme.

De son côté, M. Demouveaux, garde-champêtre à Flers-Bourg, a ouvert une enquête, mercredi après-midi, pour chercher à connaître son identité. Mais les recherches faites n'ont donné jusqu'ici aucun résultat. L'on sait cependant que ce malheureux a été aperçu depuis plusieurs jours, traînant de côté et d'autre au hameau du Breucq, où il mendiait pour se procurer de quoi vivre. A plusieurs reprises, on l'a vu se traînant péniblement le long des chemins et couchant dans les fermes, dans les briqueteries et même au milieu des champs. Il a déclaré, il y a quelques jours, à une personne qui l'interrogeait, qu'il s'appelait Dhalluin, mais on n'a obtenu jusqu'ici aucun renseignement précis. Le vieillard, de taille moyenne, paraît âgé de 45 ans environ ; il a les cheveux noirs assez courts, et la figure amaigrie ; comme vêtements il ne porte que des haillons et a les pieds nus chaussés de bottines éculées. Il n'a pas quitté jusqu'ici la ferme de M. Picavet.

LYS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, en session de novembre, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire. La séance est ouverte à cinq heures trois quarts. Tous les conseillers sont présents.

M. Liénart, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Révision des listes électorales. — Le Conseil désigne MM. Barbieux, Beuscart et Lepers pour la révision des listes électorales de 1901.

Les répartiteurs. — Sont nommés commissaires répartiteurs : MM. Delannoy, Beuscart, Dubar, Boussemart, Salembier, Barbieux, Constant.

Assistance médicale gratuite. — Le Conseil approuve, telle qu'elle a été dressée par le Bureau de bienfaisance, la liste d'assistance médicale gratuite, et l'adjonction d'un nouveau nom.

L'éclairage de la ville. — Dans une précédente séance, le Conseil avait décidé de demander à la Compagnie du gaz de Roubaix la canalisation de la rue Hoche et de la rue Pasteur. La Compagnie a répondu que cette question était mise à l'étude et que le conseil d'administration en déciderait. M. le Maire, sur l'avis du Conseil, fera une nouvelle demande, et l'on sollicitera en même temps l'éclairage de toute la ville, chaque jour, jusqu'à onze heures du soir au lieu de dix heures.

Assurance de l'église. — Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Compagnie d'assurances l'« Union » pour assurer la nouvelle église. A ce propos, et pour mettre fin aux bruits qui circulent en ville, M. le Maire donne lecture : 1° de l'article du cahier des charges où il est question de la reprise par l'entrepreneur, de la vieille église moyennant 1565 francs, prix d'estimation ; 2° d'une lettre de M. Rasson, entrepreneur, dans laquelle il déclare qu'il est tout disposé à abandonner cette reprise.

Le Conseil décide que l'on demandera à M. le Préfet l'autorisation de mettre en adjudication la démolition de l'ancienne église. Quant au pavement qui sera fait à la nouvelle église, M. le Maire prendra les renseignements nécessaires, et, dans une prochaine séance, le Conseil décidera s'il y a lieu de mettre un parquet ou des carreaux. La souscription faite dans la ville a produit 11.600 francs.

Institut Pasteur. — Le Conseil décide de porter chaque année à son budget une somme de 50 francs pour l'Institut Pasteur de Lille.

M. le Maire prononce le huis-clos à six heures vingt pour l'examen de quelques demandes de soutien de famille.

CHÉRENG

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Jeudi soir, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction Lecointe, son greffier, est descendu à la halte de Tressins du train de six heures pour se rendre à Chéreng afin d'instruire une affaire de fraude survenue il y a quelques jours près de Cysoing. Un douanier de Chéreng a été interrogé.

LANNOY

LA PREMIÈRE CONFERENCE D'HIVER AU PATRONAGE. — L'ouverture des conférences d'hiver au patronage de la « Jeunesse catholique » aura lieu le jeudi 22 novembre prochain. M. René Lefebvre, avocat à Valenciennes, traitera, à huit heures du soir, le sujet suivant : « La vie de caserne ». Des projections inédites seront faites pendant le récit du conférencier.

HEM

LES FOURNITURES AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La mairie nous communique la note suivante : « Les commerçants de la commune d'Hem qui désirent fournir au Bureau de bienfaisance des chemises pour grandes personnes, des bas et des galoches à lacets pour enfants, sont priés de se présenter, munis des échantillons avec les prix, à la mairie, le 18 novembre, avant neuf heures du matin. »

UN ACCIDENT DE TRAVAIL. — Dans les ateliers de M. Parent-Desurmont, fabricant, au Petit-Lannoy, une ouvrière frangeuse, Céline Duhaut, âgée de 14 ans, s'est fait une piqûre à la main gauche en frangeant. M. le docteur Parmentier a prescrit à la blessée dix jours de repos.

UN VOL DE LAPINS. — Des voleurs restés inconnus, se sont introduits, jeudi soir, vers cinq heures et demie, dans le clapier de M. J.-B. Delestrain, cabaretier au Trie; ils ont enlevé quatre lapins d'une valeur de sept francs. Une plainte a été déposée à la police.

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13,

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire (deuil)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2,75
Même boîte deuil, imprimées	3,50
» » » (gravure)	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte
AGENDAS pour 1901 — ALMANACHS CALENDRIERS
Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

WATTRELOS

M. CLEMENT, ANCIEN COMMISSAIRE DE POLICE DE WATTRELOS, NOMME A CHAMBERY.— Nous lisons, dans une publication spéciale et corporative, le changement de poste de M. Clément, commissaire de police. M. Clément, venant de St-Servan, où il n'était pas resté bien longtemps, exerça ses fonctions à Wattrelos du 18 mars 1896 au 29 mai 1897, et nous n'insisterons pas sur les incidents qui signalèrent le séjour à Wattrelos de ce fonctionnaire. Il fut alors désigné pour Rethel (Ardennes), puis pour Cherbourg, et aujourd'hui, il vient d'être installé à Chambéry (Savoie) dans la même classe qu'à son poste précédent.

Or, Chambéry est, en ce moment, sous le coup d'une fort vive émotion : une fraction du Conseil municipal prétend contraindre le Maire à interdire les processions, et parle même de « descendre dans la rue » pour empêcher le cortège religieux. Le Maire, de son côté, tient tête, et conserve les droits que lui confère la loi municipale.

LA FRAUDE. — La fraude continue de plus belle, avec entrain. Le sous-brigadier Meurdesoif et le préposé Carrière ont attaqué, mercredi soir, à sept heures, carrière Delcroix, deux individus porteurs de gros ballots : l'un réussit à prendre la fuite en abandonnant sa charge ; l'autre fut arrêté. Il se nomme Achille Decottignies, apprêteur, âgé de 29 ans, né à Roubaix, et y demeurant, rue de Lannoy, fort Despretz, 41. Il y avait, dans les deux ballots réunis, 70 kil. d'allumettes, valeur 324 francs. — Les préposés Delebecq et Avez, de la Martinoire, ont arrêté, jeudi matin, à onze heures trois quarts, près des maisons Leplat, une jeune bambrocheuse de 17 ans, Angèle Duforest, née à Wattrelos, demeurant à Roubaix, boulevard Gambetta. Elle portait 12 kil. d'allumettes, valeur 54 francs.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

LE CRIME DE LA RUE DE ROUBAIX

Denise Debruque en Cour d'assises

C'est aujourd'hui vendredi, que s'ouvriront devant la Cour d'assises de Rouen, les débats du crime commis par Denise Debruque le 22 février 1899. Le « Journal de Roubaix » a envoyé à Rouen un de ses rédacteurs pour suivre ces débats qui ont un intérêt particulier pour nos lecteurs.

Mais, rappelons brièvement les circonstances de l'affaire. C'était à une heure très tardive de la soirée, M. et Mme Maquet, revenant de Roubaix, virent la porte de l'habitation occupée par Mme Vve Devernay, rentière, ouverte et entendirent des cris de « Au secours ! A l'assassin ! » A ce moment survenait M. Auguste Leman-Leruste, qui pénétra le premier dans la maison, plongée dans l'obscurité. Les cris partaient du jardin, et étaient poussés par la servante même de Mme Devernay, nommée Denise Debruque.

M. Leman, à qui s'était joint M. Hennequant, pharmacien, put ,en tâtonnant, entrer dans une salle du rez-de-chaussée, faiblement éclairée par un lampion. Quand ils firent la lumière, un horrible spectacle se présenta à leurs yeux, Mme Devernay gisait sur le plancher, baignant dans son sang, la figure et le corps couverts des plus horribles blessures.

Denise Debruque raconta alors que deux hommes avaient pénétré dans la maison et que, pendant que l'un la maintenait, l'autre s'était jeté sur Mme Devernay et l'avait assassinée. L'attitude de cette fille parut tellement équivoque qu'on l'arrêta, et, après une longue et laborieuse instruction, on acquit la certitude que Denise Debruque avait inventé de toutes pièces une fable, et qu'elle était l'auteur de l'assassinat. On avait cru à la complicité d'un homme, mais on put se convaincre bientôt qu'il n'en était rien : cette jeune fille ,d'apparence assez faible, avait perpétré seule son horrible forfait ; elle l'avoua plus tard. On connaît les détails de la procédure qui ont suivi l'instruction judiciaire : arrêt de la Chambre des mises en accusation, cassé par la Cour de cassation avec renvoi devant la Cour d'appel d'Amiens. Celle-ci ordonna une nouvelle instruction, puis, survint un second pourvoi devant la Cour de cassation qui déféra alors l'affaire à la Cour d'assises de Rouen.

C'est Me Delesalle, de Lille, qui avait été jusque-là, le conseil de Denise Debruque ; mais nous croyons savoir que cette fille sera défendue par un avocat du barreau de Rouen.

L'« AVENIR » relève ce matin les détails que nous avons donnés à propos d'un détournement de laines commis par un employé infidèle, et semble nous faire un grief de ce que nous n'avons pas dit que le coupable avait fait partie de la liste de l'Union Sociale et Patriotique aux dernières élections municipales.

Nous pourrions répondre tout d'abord que nous l'ignorions, ce qui est l'exacte vérité : il y a dans notre ville suffisamment d'homonymes pour qu'on commette une erreur de ce genre.

Mais, quoi qu'il en soit, qu'est-ce que cela prouve ? C'est qu'au « Journal de Roubaix » il n'est aucune considération qui arrête lorsqu'il s'agit de dire la vérité, si pénible soit-elle ; de plus, que dans tous les partis, il peut y avoir des brebis galeuses, sans que pour cela un parti en puisse être atteint.

L'insinuation de l'« Avenir » nous paraît bien téméraire. N'y a-t-il donc eu jamais, parmi ses amis, quelqu'un qui ait dévié de la route de la probité et de l'honneur ? L'en avons-nous rendu responsable ?

SUCCES SCOLAIRES. — Nous apprenons que M. Edmond Masurel, fils de M. Edmond Masurel-Barattе, a subi avec succès les épreuves du baccalauréat ès-lettres (Rhétorique).

Un élève du lycée, M. Fidèle Podvin, a également été reçu bachelier pour la partie philosophie.

INTERRUPTION DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN D'INTERET COMMUN DE TOURCOING A HALLUIN.— Voici le texte d'un arrêté préfectoral visant une interruption de circulation sur la route de Tourcoing à Halluin :

Vu le rapport par lequel MM. les agents-voyers font connaître que les travaux à exécuter pour la construction d'un aqueduc sous le chemin d'intérêt commun n° 150 d'Halluin à Tourcoing, dans la partie comprise entre le territoire de Neuville-en-Ferrain et la route départementale n° 14, seront prochainement entrepris. Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents. Arrêtons :

La circulation sera interrompue du 14 novembre au 1er décembre 1900 sur le chemin d'intérêt commun n° 150 d'Halluin à Tourcoing, dans la partie comprise entre le territoire de Neuville-en-Ferrain et la route départementale n° 14 ; pour l'exécution des travaux sus-mentionnés. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin d'intérêt commun n° 91 de Leers à Bousbecque et les chemins vicinaux ordinaires n° 3 dit des Francs, n° 5 dit des Forts, n° 8 dit chemin vert de la commune de Neuville-en-Ferrain.

Fait à Lille, le 12 novembre 1900.

LA SOCIETE DES COMBATTANTS DE 1870-1871. — C'est dimanche prochain, 18 courant, que la Société des Combattants de 1870-1871 célèbrera sa fête annuelle. Une messe sera chantée au Sacré-Cœur à 11 heures et demie. Le banquet aura lieu à 1 heure et demie à l'hôtel du Cygne.

CHUTE GRAVE DANS UN ESCALIER. — Un commissionnaire public, Charles Pruvost, âgé de 65 ans, descendait hier à une heure et demie du logement qu'il occupe chez M. Vienne, cabaretier; il était en état d'ivresse: il trébucha et tomba à la renverse dans l'escalier. La tête porta contre les marches: il en est résulté des plaies contuses. Soigné par M. le docteur Catteau, le blessé fut transporté à l'hôpital; on ne peut se prononcer sur son état.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la salle de machines de la filature de M. Duvillier-Motte fils, rue du Tilleul, le conducteur, Joseph Thuilliez, a eu les doigts index et médius gauches pris entre la colonne et la poulie en nettoyant son régulateur, ce qui nécessitera huit jours de repos prescrits par M. le docteur Catteau.

— Un trieur de busettes, Edouard Baele, occupé chez M. Geiger, fabricant de fuseaux, rue Winoc-Chocqueel, s'est luxé l'épaule gauche contre la table sur laquelle il travaillait. M. le docteur Bernard a constaté une incapacité de travail de quinze jours.

— M. le docteur Ballenghien a prescrit dix jours de repos à Ferdinand Desoubrie, frappeur chez M. Crépelle-Fontaine, qui a eu un durillon de la main gauche en frappant du marteau.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé jeudi matin 2500 huîtres, marée 650 kilos, harengs 2250, pommes 1450, poires 140, nèfles 25, coings 10, pommes de terre 500, carottes 500, choux 150.

VOL D'UNE MONTRE. — Un nommé Carpentier employé chez M. Francin, constructeur, s'est approprié la montre d'un de ses camarades. Il a été arrêté.

ARRESTATION EN VERTU D'UN MANDAT D'AMENER. — Un tisserand, Jean Vandame, pour lequel il y avait mandat d'arrêt pour coups et blessures, a été transféré à Lille.

LES CONTRAVENTIONS DE POLICE. — Pour ivresse publique P. D..., employé, demeurant à Lille, et A. M..., ouvrier de fabrique, et pour violences légères, un teinturier, rue de Gand, se sont vu dresser procès-verbal.

AUX AMATEURS D'OBJETS D'ART. — Nous extrayons d'un chapitre sur l'art cet intéressant passage : « Maintenant, il n'y a guère de chaumière où ne se trouve quelque objet se rattachant à l'art, et nous pouvons espérer que si l'art contribue au bonheur de la vie, il en sera plus que jamais ainsi dans l'avenir. »

Le vœu, émis par le philosophe Lubbock, entre dans une phase de réalisation. En effet, combien voit-on de ces salons délicieusement ornés de poteries artistiques d'où s'échappent des gerbes de feuillage, de vases, de jardinières, de bronzes, bref, de tous ces objets dont l'assemblage flatte la vue.

Ce sont ces délicates œuvres d'art que, en vue des fêtes prochaines, M. Omer Deltour-Delebois, 58, rue Saint-Jacques, présentera à l'admiration du public qui visitera son exposition à partir du 18 courant.

HUITRES D'OSTENDE. — Arrivages journaliers, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing. — Maison Tanghe-Verdonck. — Spécialité de pâtés de gibiers. — Lièvres, perdreaux, volailles, tous les jours. — Pilets et sarcelles. — Téléphone 402. 73772

Communications

LE SYNDICAT DES TRIEURS DE LAINES, rue du Conditionnement, tiendra le dimanche 18 novembre, à quatre heures précises, réunion générale obligatoire. Ordre du jour : Manifestation de tous les syndicats réunis ; Compte-rendu du Congrès de Paris ; Questions diverses.

La commission.

MOUVAUX

UN DESESPERE. — Un vieillard de 61 ans, miné par des chagrins de famille, s'est donné la mort dans les circonstances que nous allons relater. Jeudi matin, M. Jules Picavet, demeurant au hameau du Vert-Pré, fut étonné de ne pas voir son voisin, M. Julien Pollet. Il fit immédiatement part de ses craintes au garde-champêtre Pluquet qui pénétra dans la maison. Le cadavre du vieillard se balançait dans le grenier. Le garde-champêtre coupa aussitôt la corde ; mais il était trop tard ; le désespéré avait cessé de vivre.

Depuis six semaines environ, Julien Pollet était séparé de sa femme ; il en paraissait vivement affecté.

La gendarmerie de Tourcoing a, dans l'après-midi de jeudi, procédé aux constatations d'usage.

BOUSBECQUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Dimanche prochain à onze heures, le Conseil municipal de Bousbecque se réunira pour tenir sa première séance de la session de novembre.

HALLUIN

SI VOUS SOUFFREZ DE L'ESTOMAC, si rien ne vous soulage, prenez des *Pilules du Dr Somer* et vous guérirez. Dépositaire à Halluin : Hyndrick et Messemaecker. 40632

L'EXPLOSION DE LA FABRIQUE DE BAR

à Marcq-en-Barœul

FUNÉRAILLES DES VICTIMES

Les funérailles des deux jeunes filles qui ont trouvé la mort dans les tristes circonstances que nous avons relatées, ont eu lieu à Marcq jeudi matin.

Cette cérémonie funèbre s'est déroulée dans le plus grand recueillement. Sur chaque visage se lisaient des sentiments de tristesse et de compatissante sympathie pour les familles si cruellement éprouvées.

A la Blanchée

Comme nous l'avons dit, les cadavres des jeunes Depaepe et Vanhoutte ont été ensevelis à l'usine De Bar et les cercueils exposés dans un bureau de l'établissement.

Les murs de cette salle disparaissaient sous les tentures bleues. Dans la chapelle ardente étaient disposées des fleurs blanches qu'éclairaient seulement la flamme vacillante des bougies.

Le cortège

Vers 10 heures, le clergé arrive à la maison mortuaire. M. l'abbé Daubresse, curé de la paroisse Saint-Vincent, procède à la levée des corps et le cortège s'ébranle. Après la croix et les thuriféraires, venait la Musique Municipale, le clergé, plusieurs jeunes filles portant de splendides couronnes. Sur chaque cercueil une croix de chrysanthèmes blancs était disposée. Immédiatement après les corps, marchaient M. Gustave Debuchy, maire de Marcq, accompagné de M. Brosson, juge d'instruction; les adjoints et les conseillers municipaux de la commune.

Les pères des deux jeunes filles conduisaient le deuil assistés de M. De Bar et du directeur de l'usine. Parmi les nombreuses personnes qui suivaient le convoi nous avons remarqué M. Hutin, commissaire de police de La Madeleine; une délégation de la gendarmerie de Tourcoing et une délégation de la douane de Marcq. Les deux gardes-champêtres de la commune, MM. Roussel et Delmaere, marchaient de chaque côté des cercueils.

Quel émotionnant spectacle que ce cortège se déroulant sous un ciel terne d'automne, au milieu d'une foule profondément attristée.

Le service funèbre

A 10 heures et demie, le cortège pénètre dans l'église. La messe de « Requiem » commence aussitôt. Après l'Evangile, le R. P. Marcant, qui prêche actuellement une mission à l'église Saint-Vincent, monte en chaire. Le prédicateur s'excuse d'abord de parler en cette funèbre cérémonie. Il prend pour sujet ce texte de l'Evangile: « Soyez prêts, car le Fils de l'Homme viendra au moment où vous vous y attendrez le moins. »

C'est, dit l'orateur, une consolation pour les parents éplorés que de voir à cette triste cérémonie la Musique Municipale qui pleure ses plus belles harmonies, les corps constitués de la commune qui viennent rendre hommage. Mais c'est pour eux une plus grande consolation que de savoir leurs enfants surprises par la mort en parfait état d'âme. Les deux jeunes filles suivaient assidûment la Mission et chacune s'était dimanche approchée des sacrements.

« Prions, dit en terminant le R. P. Marcant, prions d'abord pour ces jeunes âmes afin que les portes du Paradis leur soient ouvertes; prions aussi pour les malheureux parents si douloureusement atteints. »

A l'Offertoire, la Musique Municipale, dirigée par son chef, M. Gabelles, a exécuté avec sentiment un « adagio » de Beethoven. A l'Elévation, M. Bourgois, maître de chapelle, a chanté avec beaucoup d'expression un « Kyrie » de grand caractère.

Pendant la messe, des quêtes sont faites au profit des parents des victimes.

Au cimetière

Il est midi quand le cortège sort de l'église. De nouveau, l'émotionnant cortège s'ébranle aux accents imposants de la Marche funèbre de Chopin.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, le premier par M. Gustave Debuchy, maire de la commune de Marcq.

Discours de M. Debuchy

« Messieurs. Lundi dernier, un terrible évènement jetait la consternation dans la commune de Marcq-en-Barœul. Un épouvantable accident venait de faire six victimes. Malgré la promptitude des secours, l'une de ces victimes, Rachel Depaepe, âgée de 13 ans, était entièrement carbonisée. Une autre, Elisa Vanhoutte, âgée de 16 ans, était mourante. Elle expirait bientôt après. Nous les avons vues, ces pauvres et innocentes victimes du travail, nous les avons vues telles que la mort, l'impitoyable mort en avait fait sa proie. Une telle situation, inoubliable, terrifiante, arrachait des larmes aux caractères les plus fermes. Une troisième victime, Alfred Hallez, père de famille, âgé de 29 ans, était mortellement atteint ; d'affreuses brûlures ne laissaient aucun espoir de guérison et il mourait le lendemain après d'atroces souffrances. Que sa famille éplorée reçoive nos sentiments de condoléances.

Nous ne pouvons oublier les blessés: Palmyre Dhalluin, Jeanne Dufour, Amand Camberlain. Nous faisons des vœux pour leur prompt rétablissement. En ce jour de deuil, toute l'assistance se joint à nous pour prier les familles Depaepe et Vanhoutte, si cruellement éprouvées, d'agréer l'expression bien sincère de notre douloureuse sympathie.

Sans doute rien ne peut compenser la perte irréparable qu'elles éprouvent en la personne de leurs chères enfants. Un monument rappellera leur mémoire et nous espérons que les témoignages d'intérêt de cette assistance nombreuse et recueillie les réconfortera et leur permettra de supporter la rude épreuve qui les accable.

Rachel Depaepe, Elisa Vanhoutte, jeunes victimes du travail, au nom de la population tout entière recevez nos regrets éternels ! Adieu, adieu ! »

Le discours de M. Debuchy produit une vive émotion. M. Camille Thibaut, voyageur de la maison De Bar, prononce le discours suivant:

Discours de M. Thibaut

« Mesdames, Messieurs. La mort prématurée et accidentelle des deux victimes que nous pleurons a ému tous les cœurs compatissants, mais plus particulièrement les parents, les patrons, les employés, les ouvriers et ouvrières de la maison qui avaient en estime les deux jeunes filles courageuses et reconnaissantes des bons exemples donnés par leurs parents. Elles n'avaient pas encore le souci de la vie maternelle et cependant, pour assurer le bien-être de leur famille, ces deux enfants avaient voulu se mettre au

---

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1900 N° 116

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

VIII

Pas de chance

Au moment où l'espérance rentrait dans leur logis, grâce à la tentative de chantage qu'ils allaient opérer à l'égard de Robert d'Alboize, un nouveau malheur les frappait.

Un matin, ils avaient trouvé mort leur vieux cheval Troppmann, l'ancien compagnon de leurs longues pérégrinations.

La misère des derniers mois avait fini par le tuer.

Cette mort avait d'abord été accueillie par un concert de jurons et d'imprécations. Groupés autour du cadavre, étendu sur la litière boueuse, ils le regardaient, hébété, déplorant leur peu de chance.

— Quand nous le regarderons d'ici à demain, interrompit enfin Panoufle, ça ne le fera pas revenir... C'est cinquante balles de fichues... On aurait pu en tirer ça... tandis que nous n'aurons que les quatre roues de derrière qu'aboulera l'équarisseur...

— Ça me fait de la peine tout de même, fit Zéphyrine... j'en ai le cœur sens dessus dessous.

— De la peine !... reprit Panoufle. pourquoi donc ? Est-ce que tu croyais qu'avec ce que nous allons palper du particulier à qui nous avons écrit, nous allions continuer à rouler notre bosse aux quatre coins de la France pour ne trouver partout que la misère ?...

— Le fait est, répondit Zéphyrine, que j'en ai assez de trimbalement... Je le disais encore hier, n'est-ce pas, La Limace ? Nous commençons à arriver à l'âge où les voyages ne sont plus agréables... On pourrait s'établir à Paris et entreprendre un petit commerce à domicile... Ça serait bien plus gentil...

— Parbleu !dit La Limace...

— C'est une bonne idée ! ...opina Panoufle. Nous pourrons comme ça attendre tranquillement et joyeusement le résultat de l'affaire d'Alboize.

— Mais il nous faut le consentement du notaire de ce voleur de Claudinet... objecta La Limace...

— La mort du cheval nous fournit une excellente occasion de l'obtenir... Allons-y!...

— Et l'entresort!

— J'ai chaland pour l'entresort... fit Zéphyrine... Une tireuse de cartes de la rue de la Tombe-Issoire, une jeunesse, m'a fait des propositions...

— Il nous faudrait un logement...

— Pour tout cela, une journée suffit! Zéphyrine, va voir sa cliente; toi, La Limace, tu t'entends avec le notaire, et moi, je cherche et je trouve un logement.

— Et les enfants?...

— Tu prendras Claudinet avec toi... Ça fera bien chez le notaire... Moi, je promènerai Fanfan, ça le distraira, ça lui apprendra l'existence.

Ainsi firent-ils.

Le notaire accéda sans difficulté aux désirs de La Limace.

Il voulut seulement que la moitié de la somme produite par la vente fût versée entre ses mains pour être versée au nom de Claudinet.

— Ce n'est pourtant pas la peine, avait insisté La Limace, en montrant l'enfant, nous sommes ses héritiers, et vraiment il n'en a pas pour longtemps.

Zéphyrine avait, elle aussi réussi.

L'entresort acheté devait être payé comptant le lendemain chez le notaire.

La somnambule avait fait des sacrifices, il est vrai, et le cédait bien au-dessous de sa valeur; mais qu'importait! l'affaire d'Alboize n'allait-elle pas les rendre riches à tout jamais.

Quant à Panoufle, il exultait de la trouvaille qu'il avait faite.

Il était allé chercher un domicile dans ce qu'il appelait un quartier « qu'était rien giron », à la Butte-aux-Cailles, derrière la rue de la Glacière.

Ce quartier arrosé par la Bièvre, noire des immondices des tanneries, est habité particulièrement par les chiffonniers, marchands de peaux de lapins, coupeurs de poils, collectionneurs de vieilles boîtes à sardines pour la confection des jouets en fer blanc, ramasseurs de savates destinées à devenir peignes, manches de couteau, cuir de Cordoue, sans parler de l'utilisation des clous qui se vendent aux fondeurs, et des chevilles de cuivre qui sont hors de prix, chercheurs de bouchons hors d'usage pour la fabrication de tapis, négociants en détritus de toute sorte, verres cassés, os, déchets de laine, etc., chasseurs de rats d'égoûts, préparateurs des peaux de ces animaux enfin par tous ces industriels vivant de trucs prodigieux, de stratagèmes incroyables qui forment les dessous de Paris, population mêlée malheureusement à l'immense tribu des misérables qui vivent de moyens moins avouables encore.

Le logement qui devait abriter la société La Limace et Cie était situé dans un des coins les plus déserts de ce quartier.

C'était une maison se composant d'un rez-de-chaussée seulement, surmonté d'un grenier perdu.

Elle était située au fond d'un cul-de-sac terminé par un grand mur, lequel la séparait de vastes terrains marécageux et vagues au bout desquels on voyait le derrière des maisons situées sur le côté droit de la rue de la Glacière.

Un porte bâtarde en chêne, très solide, donnait accès à un couloir long et droit, sur lequel s'ouvrait une vaste salle carrelée et n'ayant qu'une fenêtre grillée très haute prenant jour sur les terrains vagues.

Une autre chambre, un peu plus petite,, donnait, par une fenêtre également garnie de barreaux de fer, sur une sorte de puits servant de cour intérieure à la maison voisine, immense immeuble à cinq étages.

On avait décidé tout de suite que cette chambre serait celle de Panoufle.

Il y avait enfin une troisième pièce lambrissée, une sorte de cabinet, destinée aux enfants.

On y accédait par un escalier de sept à huit marches

Elle avait été prise sur le grenier, dont elle n'était séparée que par une cloison de planches. Un œil-de-bœuf l'éclairait seulement.

Il va sans dire que tout cela était dans un état de saleté et de délabrement repoussant.

Néanmoins La Limace lui-même était enthousiasmé, lorsque le lendemain ils visitèrent tous trois leur nouveau domicile.

Il se laissa aller à des confidences.

— Vois donc, Zéphyrine, tous les avantages de la « turne ». Primo, d'abord, pas de portier, pas de locataires avec nous. Comme les aristos, nous avons une maison à nous tout seuls... un hôtel!... Quand nous aurons touché l'argent de d'Alboize, nous n'établissons recéleurs. Je continuerai, bien entendu, pour la frime, à repasser les couteaux, mais surtout à trouver et à indiquer les coups dont nous empocherons le plus clair du bénef, sans rien faire. Les camaros « turbineront » pour notre « fiole ».

L'idéal dans l'existence, quoi?... approuva Panoufle.

— Comprends [...] comme ce logement est commode!... Si un « aminche » a affaire à nous, pas besoin de frapper à la porte, où les voisins peuvent l'entendre, ni de passer par la rue, où il risque de rencontrer des gêneurs. Il arrive par les terrains vagues. Une barreau artistement arrangé, — Je m'en charge! — et ça nous fera une sortie secrète... Supposons que la rousse veuille fourrer le nez dans nos affaires, elle entre par la porte, pas vrai? Pendant qu'on est allé lui ouvrir, ceux qui ne veulent pas lui parler, filent par la fenêtre... Sans compter, que dans ce terrain désert, pas de risque d'être surpris, on verrait venir un chien de l'autre bout...

— Et puis, ajouta Panoufle avec un rire sinistre, si on a une discussion, pas de danger qu'on entende du dehors les explications. Et avec la Bièvre, on peut se débarrasser d'un refroidi bien facilement.

Le logement fut loué immédiatement.

Il n'y avait qu'un concierge pour toutes les maisons de l'impasse, qui appartenaient au même propriétaire. Il était chargé des locations.

D'ailleurs, on payait d'avance.

La Limace, grâce à la vente de l'entresort, était en mesure d'acquitter ce qui lui fut demandé. On pouvait entrer tout de suite...

— Nous emménagerons demain, dit Zéphyrine.

— Demain, c'est le jour du rendez-vous avec d'Alboize...

(A suivre). **Pierre Decourcelle.**